



Mairie de  
Saint-Thurial

A l'attention des associations communales

Saint-Thurial, le 24 janvier 2022

**Objet : Demande de subventions 2022 (ou saison 2021/22)**

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, je tiens tout d'abord à vous adresser mes **meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.**

Vous trouverez, joint à ce courrier, le **dossier de demande de subvention pour 2022** (ou saison **2021/22**) que je vous demande de nous retourner dûment complété par mail à [servcommunication@stthurial.fr](mailto:servcommunication@stthurial.fr) ou en version papier pour le **samedi 26 février 2022 au plus tard.**

La commission associations examinera ensuite vos demandes afin d'y répondre au mieux tout en respectant les lignes budgétaires du budget communal. Elle fera les choix des montants des subventions qui seront soumis au vote du conseil municipal.

Pour rappel, depuis quelques années, le mode d'attribution des subventions municipales destinées aux associations tient compte de la trésorerie et du fonctionnement de chacune d'elles. Les subventions et dotations de l'état, de la région et du département ne cessent de baisser et nous obligent à une maîtrise des coûts de fonctionnement et d'investissement du budget communal.

Je me permets à cette occasion de vous rappeler que les subventions municipales ne sont pas un dû ou un acquis. Elles sont là pour aider financièrement les associations afin que ces dernières puissent fonctionner tout en restant accessibles aux adhérents.

En résumé :

1°/ Seules les demandes formulées via les documents ci-joint et arrivées **en mairie avant le samedi 26 février 2022** seront examinées en commission (en l'absence de retour de votre part, nous considérons que votre association n'a pas de besoin de subvention).

2°/ Le dossier de demande de subvention est également **disponible sur le site internet** de la mairie dans la rubrique « Vie associative » si besoin.

3°/ Si vous ne sollicitez pas de subvention municipale, merci de **nous faire parvenir tout de même la partie 1 « Fiche de renseignements »**. Vous noterez dans cette partie que figure dorénavant un contrat d'engagement républicain que vous devez signer.

Si vous souhaitez être reçu en mairie, je me tiens à votre disposition et vous invite à contacter le secrétariat de la mairie ou bien m'écrire par mail directement.

Conscient de tout ce que vous faites toute l'année pour faire vivre et animer Saint-Thurial, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Vincent Leroy  
**Adjoint aux associations,  
à la communication et à la culture.  
Correspondant Défense.**  
[vincent.leroy.mairie@gmail.com](mailto:vincent.leroy.mairie@gmail.com)

